

TRACT-PETITION

Une décision arbitraire du Maire d'Évreux

Signez la pétition : La municipalité d'Évreux doit continuer de mettre à disposition un local pour la LDH et le CEFED

Par une lettre reçue le 30 octobre 2014, le Maire d'Évreux exige que la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)-section d'Évreux et le Collectif Étrangers - Français pour l'Égalité des Droits (CEFED) – ASTI d'Évreux, quittent le local d'accueil mis à leur disposition par la mairie d'Évreux depuis septembre 2001.

Cette décision non argumentée et non assortie de proposition de relogement, nous met devant un fait accompli et fait apparaître cette décision comme arbitraire. Nous devrions officiellement quitter le local pour le 31 décembre 2014.

Cette décision mettrait fin à un engagement continu depuis 2001 de mise à disposition d'un local par les différentes municipalités dirigées successivement par Messieurs Plaisance, Debré, Nicolas et Champredon.

Le CEFED et à la LDH reçoivent l'ordre d'évacuer leur local d'accueil

Le local situé au 1 rue Rabelais Immeuble Chèvrefeuille à Évreux, nous est absolument indispensable pour assurer nos différentes activités bénévoles, en particulier pour l'accueil des nombreuses personnes que nous recevons pour les aider et les soutenir dans leurs démarches.

En outre, le CEFED et la LDH sont des interlocuteurs identifiés auprès des services publics : Préfecture, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Maison du Département et Ville d'Évreux.

Le CEFED et la LDH sont des partenaires actifs de nombreux organisations, associations humanitaires et travailleurs sociaux d'Évreux.

Un local indispensable pour l'accueil et le soutien de nombreuses personnes

Par leurs statuts et activités de soutien, d'accompagnement et d'informations ainsi que de lutte contre le racisme et la xénophobie, le CEFED est reconnu « association d'intérêt général » et la LDH déclarée « d'utilité publique ».

Nos deux associations ont écrit le 12 novembre 2014 au Maire d'Évreux en lui demandant une entrevue rapide pour examiner la situation.

Jusqu'à maintenant nous n'avons toujours pas eu de réponse à notre courrier malgré nos différentes relances.

L'activité de nos deux associations profite à toute la population sans discrimination de toutes sortes.

Nous vous appelons à signer cette pétition pour exiger que le Maire d'Évreux continue, comme ses prédécesseurs, à mettre à disposition un local pour la LDH et au CEFED afin que ces deux associations poursuivent leurs activités citoyennes.

Signez la pétition : La municipalité d'Évreux doit continuer de mettre à disposition un local pour la LDH et le CEFED

